

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 19 DÉCEMBRE 2022, À 20H45, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE, SIMON BRUNELLE.

Sont présents :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5

Sont absents :

- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

La secrétaire-trésorière adjointe, Madame Lyne Bertrand agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h45.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Simon Brunelle, maire, fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
4. Ajustement employés #41-demmar
5. Salaires des employés 2023
6. Offre de service pour conseillers juridiques
7. Aide financière – Guignolée Sainte-Cécile-de-Lévrard
8. Commandite de l'album des finissants de l'École secondaire les Seigneuries
9. Partenariat quinquennal 2023-2027 - Fondation Santé Bécancour
10. Approbation de la tarification de location de la salle Éric-Côté
11. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)
12. Annulation résolution : 2683-05-22 RIGIDBNY – bacs bruns
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

2806-12-22 EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La secrétaire-trésorières adjointe dépose les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des élus municipaux ;

Conformément à la loi, un relevé mentionnant que les déclarations ont bien été reçues au bureau municipal sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

4. AJUSTEMENT EMPLOYÉS #41-DEMMAR

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le taux de vacances et les congés spéciaux de l'employé #41-demmar ;

2807-12-22 EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- QUE le pourcentage de la vacance hebdo de l'employé #41-demmar soit calculé au taux de 8%, tel que prévu à son contrat de travail à partir du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 26 novembre 2022 inclusivement et que l'écart lui soit versé en 2022 ;
- QUE les congés spéciaux de l'employé #41-demmar prévus audit contrat de travail à partir du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 26 novembre 2022 inclusivement lui soit versés en 2022.

ADOPTÉE

5. SALAIRES DES EMPLOYÉS 2023

2808-12-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder une augmentation salariale à l'ensemble des employés et que ceux-ci bénéficient de 10 congés fériés ainsi que d'autoriser monsieur Simon Brunelle, maire et madame Amélie Hardy Demers à signer les addendas à leurs contrats de travail.

ADOPTÉE

6. OFFRE DE SERVICE POUR CONSEILLERS JURIDIQUES

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une offre de service auprès de la Firme DHC Avocats pour les services en droit municipal ;

2809-12-22 **EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de retenir l'offre de service de la Firme DHC Avocats au montant de 400 \$ taxes en sus pour le forfait téléphonique, un service de collection de nos taxes municipales pour un tarif de 10% des montants perçus ainsi qu'un taux horaire de 175\$/l'heure taxes en sus pour tous les dossiers en litiges couvrant l'année 2023.

ADOPTÉE

7. AIDE FINANCIÈRE – GUIGNOLÉE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

CONSIDÉRANT que lors de l'activité Guignolée du Village, qui a eu lieu samedi le 3 décembre 2022, les bénévoles ont amassé des denrées non périssables ainsi que des dons en argent pour un montant de 958.20 \$;

CONSIDÉRANT que ces dons sont pour les gens de notre municipalité dans le besoin ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que les dons en argent soient distribués sous forme de certificat cadeau d'épicerie ;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de donner 20 certificats cadeaux d'une valeur de 50.00\$;

2810-12-22 **EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'approuver une aide financière de 41.80 \$ et qu'un chèque soit émis au nom du Métro Deschaillons afin qu'il complète les 20 certificats cadeaux.

ADOPTÉE

8. COMMANDITE DE L'ALBUM DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LES SEIGNEURIES

2811-12-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de commanditer l'album des finissants de l'École Secondaire Les Seigneuries pour un montant de 40 \$ et qu'un chèque soit émis au nom de C.S.S. de la Riveraine à cet effet.

ADOPTÉE

9. PARTENARIAT QUINQUENNAL 2023-2027 – FONDATION SANTÉ BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage à souscrire à la campagne de financement de la Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska, pour un montant de 187.50\$ payable pendant 5 ans, correspondant à 0.50 \$ par résidant de la municipalité, représentant une somme totale de 937.50 \$;

2812-12-22

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de verser 187.50 \$ par année de 2023 à 2027 inclusivement et consent que la contribution soit publicisée par la Fondation pour ses fins de campagne.

ADOPTÉE

10. APPROBATION DE LA TARIFICATION DE LOCATION DE LA SALLE ÉRIC-CÔTÉ

CONSIDÉRANT que les frais d'entretien tels que l'électricité, le ménage, l'entretien extérieur de la salle Éric-Côté augmentent ;

CONSIDÉRANT que les locations restent sur le principe du premier arrivé, premier servit ;

2813-12-22

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des prix de location qui suit et que les locations se feront sans privilèges, soit le premier arrivé, premier servit.

Liste des prix de location de la Salle Éric-Côté

Type de location	Prix	
Chevalier de Colomb	40.00 \$	Prix de location pour toutes activités comprenant un droit d'entrée. La salle sera louée gratuitement pour toute activité gratuite.
Soirée de l'âge d'or	40.00 \$	Prix de location pour toutes activités comprenant un droit d'entrée. La salle sera louée gratuitement pour toute activité gratuite.
½ journée ou soirée	80.00 \$	Citoyens de Sainte-Cécile-de-Lévrard
	100.00 \$	Autres municipalités
Journée	110.00 \$	Citoyens de Sainte-Cécile-de-Lévrard
	130.00 \$	Autres municipalités
Journée et soirée	140.00 \$	Citoyens de Sainte-Cécile-de-Lévrard
	155.00 \$	Autres municipalités
Salon funéraire (1 jour)	95.00 \$	Citoyens de Sainte-Cécile-de-Lévrard et autres municipalités
Salon funéraire (2 jour)	165.00 \$	Citoyens de Sainte-Cécile-de-Lévrard et autres municipalités
Cours	20.00\$/h	S'il y a moins de six élèves durant une session, le coût de location est de 10.00\$/h
Montage et/ou démontage de la salle	40.00 \$/location	Citoyens de Sainte-Cécile-de-Lévrard et autres municipalités
Organisme à buts non lucratifs de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard	*une demande de commandite peut être faite auprès de la municipalité pour avoir un accès gracieux à la salle. Cette demande doit être soumise au conseil municipal au minimum un mois avant l'événement.	

ADOPTÉE

11. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 59 031\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

2814-12-22

POUR CES MOTIFS, par une proposition de monsieur Jean-Marie Dionne, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

12. ANNULATION RÉOLUTION : 2683-05-22 RIGIDBNY – BACS BRUNS

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) va procéder à l'évaluation des options concernant les bacs bruns qui s'offre aux municipalités faisant partie de la RIGIDBNY ;

2815-12-22 **EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSE** par monsieur Éric Chastenay et RÉOSLU unanimement par les conseillers présents d'annuler la résolution 2683-05-22 RIGIDBNY – bacs bruns.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2816-12-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 21h34.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière adjointe de mon refus de les approuver conformément à l'article 142.3 C-27.1 du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle
Maire

Lyne Bertrand
Secrétaire-trésorière adjointe

